



**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

-----  
**SEANCE du 18 MARS 2009**  
-----

L'an deux mille neuf, le mercredi dix-huit mars à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Cap de Gascogne, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à AURICE, sous la présidence de Mr Jean-Pierre DALM.

Délégués Titulaires Présents : MM. Pruet Marcel, Cazaux Francis, Saint-Florin Monique, Laporte Jean-Louis, Bancons Benoit, Ducamp Yves, Lafenêtre Jean-Alix, Cazenave Jean-Louis, Boisseau-Deschouarts Claude, Langlade Yves, Suppi Patrice, Dehez Jean-Jacques, Sourbié Pierre, Dalm Jean-Pierre, Gomez Régine, Lafargue André, Ducos Arlette, Lailheugue Jean-Marc, Francez Marguerite, Fauthoux Michel, Darzacq Sylvie, Harambat Alain, Deyres Christian.

Délégués Titulaires Absents : MM. Lacouture Roselyne, Cazadiou André, Clavé Jean-Marie, Ithurralde Pierre-Noël, Da-Ré André.

Délégués Suppléants Présents : MM. Duprat Danièle, Cocq Michel, Ragot Lionel.

Secrétaire de séance : M. Jean-Alix Lafenêtre

Date de la convocation : 11 mars 2009.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents : 26

Nombre de membres ayant une procuration : 0

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 26

-----  
Pas de remarques concernant le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 27 janvier 2009, qui est approuvé à l'unanimité.

Mr Francis CAZAUX, Maire d'Aurice, exprime son plaisir ainsi que celui de son Conseil Municipal de recevoir l'Assemblée Communautaire pour cette réunion de travail.

**\* Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2009**

Vu les articles L.5211-36 et L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article 21 du Règlement Intérieur de la Communauté de Communes du Cap de Gascogne,

Après avoir été informé des résultats de l'exercice 2008,

**Le Conseil Communautaire**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**PREND** acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire préalable au vote du Budget Primitif de l'année 2009,

Le compte-rendu de ce Débat d'Orientations Budgétaires est joint à la présente délibération.

**\* Optimisation des bases de Taxe Professionnelle**

Débat :

Mr Jean-Alix LAFENETRE, 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge des finances, présente de façon détaillée les objectifs et le contenu d'une étude d'optimisation des bases de Taxe Professionnelle.

Délibération :

Considérant l'adoption au 1<sup>er</sup> janvier 2003 du régime fiscal de la Taxe Professionnelle Unique,

Considérant que la Taxe professionnelle représente environ 80 % des recettes réelles de fonctionnement de la Communauté de Communes du Cap de Gascogne,

Dans un souci d'équité fiscale et d'optimisation de cette recette fiscale, Mr Le Président propose d'apporter une attention particulière à la qualité des bases de Taxe Professionnelle. En effet, il s'avère que la base de calcul du produit de Taxe Professionnelle n'est pas forcément exacte.

Pour parvenir à cette actualisation des bases de Taxe Professionnelle, Mr Le Président propose de se faire accompagner par un cabinet spécialisé.

Quatre cabinets ont été consultés.

Sur proposition de la Commission des Finances et après avis favorable du Bureau Communautaire, Mr Le Président propose de retenir la proposition du Cabinet F2E Consulting qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

La rémunération du cabinet est proportionnelle aux résultats obtenus. Elle est de 25 % hors taxes de la totalité des ressources nouvelles et ressources supplémentaires générées par l'action du cabinet.

**Le Conseil Communautaire**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** de lancer une mission d'optimisation des bases de la Taxe Professionnelle.

**DECIDE** de retenir la proposition du Cabinet F2E Consulting.

**AUTORISE** Mr Le Président à signer la convention d'audit et d'optimisation des recettes fiscales en Taxe Professionnelle et tous les documents afférents à cette mission.

**\* Convention de mise à disposition des services voirie communaux au profit de la Communauté de Communes du Cap de Gascogne -Avenant n° 2-**

*Vu* les articles L.5211-4-1 II du Code Général des Collectivités Territoriales,

*Vu* l'arrêté préfectoral du 9 août 2005 portant modification de la compétence voirie de la Communauté de Communes du Cap de Gascogne,

*Vu* les conventions de mise à disposition des services voirie communaux et du Sivu Matériel Audignon/Banos, au profit de la Communauté de Communes du Cap de Gascogne,

*Vu* l'avenant n° 1 aux conventions de mise à disposition des services voirie communaux et du Sivu Matériel Audignon/Banos, au profit de la Cté de Communes du Cap de Gascogne,

Monsieur Le Président propose les modifications suivantes des articles 4, 5, 6 et 7.

L'article 4, sur les modalités financières de la mise à disposition est complété de la façon suivante :

*"Pour tenir compte des augmentations du coût de la main d'œuvre, des matériels et de leur utilisation, à compter de l'année 2009, un coefficient de réactualisation de 2.50 % sera appliqué d'année en année. Le montant calculé par Commune sera arrondi à l'euro le plus proche."*

→ Pour 2009 :

Audignon	3 676 €	Fargues	2 459 €
Aurice	6 566 €	Haut-Mauco	4 976 €
Banos	3 676 €	Montaut	5 775 €
Bas-Mauco	3 061 €	Montgaillard	4 047 €
Cauna	3 547 €	Montsoué	0 €
Coudures	3 608 €	Saint-Sever	26 847 €
Dumes	0 €	Sarraziet	0 €
Eyres-Moncube	2 973 €		

Les articles 5, 6 et 7 sur la date d'entrée en vigueur de la convention, sur la durée et sur ses modalités de renouvellement, sont remplacés par l'article 5 suivant :

"La présente convention d'une durée d'un an, renouvelable tacitement tous les ans, prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009."

**Le Conseil Communautaire**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
**AUTORISE** Mr Le Président à signer l'avenant n° 2 aux conventions de mise à disposition des services voirie communaux et du Sivu Matériel Audignon/Banos, au profit de la Communauté de Communes du Cap de Gascogne.

**\* Etude de Programmation pour la création d'un Réseau Intercommunal de Lecture Publique**

*Vu* les statuts de la Communauté de Communes du Cap de Gascogne permettant la réalisation de "toutes études ou actions visant au maintien et au développement des services publics locaux",

Mr Le Président propose la réalisation d'une étude de programmation pour la création d'un réseau intercommunal de lecture publique. Cette étude comprendra trois niveaux : un état des lieux de la lecture publique sur le territoire communautaire ; des scénarii de réseau intercommunal de lecture publique ; la mise en œuvre opérationnelle du scénario envisagé.

Les conclusions de cette étude serviront de base pour que l'assemblée communautaire se positionne sur le transfert de la compétence lecture publique à l'échelon intercommunal.

En partenariat avec la D.R.A.C. (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et la Médiathèque Départementale des Landes, un cahier des charges d'étude a été élaboré.

Dans le cadre d'une procédure adaptée, plusieurs cabinets ont proposé une offre.

La proposition d'Emergence-Sud s'avère être l'offre économiquement la plus avantageuse pour un coût de 28 400 €uros Hors Taxes.

**Le Conseil Communautaire**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
**DECIDE** du lancement de cette étude pour un coût de 28 400 €uros Hors Taxes.  
**PREVOIT** d'inscrire au Budget Principal 2009 les crédits nécessaires.

**AUTORISE** Mr Le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier, avec le Cabinet Emergence-Sud, qui présente après mise en concurrence, l'offre économiquement la plus avantageuse.

**\* Etude de Programmation pour la création d'un Réseau Intercommunal de Lecture Publique -Demande de Subventions-**

*Vu* la délibération du 18 mars 2009, relative au lancement d'une étude de programmation pour la création d'un réseau intercommunal de lecture publique et retenant après mise en concurrence la proposition du Cabinet d'Etudes Emergence-Sud, pour un coût de 28 400 € H.T. soit 33 966.40 € T.T.C..

**Le Conseil Communautaire**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
**SOLLICITE** des subventions auprès :

- du Conseil Général des Landes,
- du Conseil Régional d'Aquitaine,
- et des Fonds Européens dans le cadre du programme "Leader",

pour aider au financement de cette étude.

**\* Questions diverses**

**Haut Débit :**

Mr Jean-Alix LAFENETRE, informe l'assemblée sur l'avancée des travaux de la commission chargée d'étudier les technologies (WIMAX, NRA ZO et parabole) permettant la disparition des zones d'ombre.

Une prochaine réunion est programmée avec les services du Conseil Général des Landes pour approfondir ce projet.

Projet d'école de musique communautaire :

Mr Yves LANGLADE, souhaite connaître l'avancement de la réflexion sur la création d'une école de musique communautaire.

Mr Jean-Pierre DALM, Président de la Communauté rappelle que l'étude, menée par Mr Pierre-Noël ITHURRALDE, 2<sup>nd</sup> Vice-Président, est en cours et débouchera prochainement sur des propositions.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire,

JA. LAFENETRE

Le Président,

JP. DALM

Les Membres,